



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de l'Aviation civile

*Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »*

*SNIA Sud-Ouest
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques*

La DREAL Occitanie
UID du Gard / Lozère

par GUNenv

Nos réf. : N° 34407

Vos réf. : Courriel du 25 mars 2024

Affaire suivie par : Christophe Plantey

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 06 14 75 84 77

Objet : Autorisation environnementale – Virbac Nutrition – Saint-Gilles (AIOT n° 0100029882)

Par courriel cité en référence, vous sollicitez un avis sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Virbac Nutrition, pour l'implantation d'un site de fabrication et de conditionnement d'aliments secs pour animaux et la construction d'ombrières photovoltaïques, situé 1 chemin de la Courbade, sur la commune de Saint-Gilles dans le département du Gard.

Le projet, d'une hauteur maximale de 25m, est concerné par les servitudes aéronautiques de dégagement et les servitudes radioélectriques contre les obstacles de l'aérodrome de Nîmes-Garons.

La hauteur du projet respecte les contraintes de hauteur imposées par les servitudes susvisées.

Je vous informe que j'émet **un avis favorable à cette demande, assorti des prescriptions suivantes** :

- ◆ dans le cas où l'utilisation d'un engin de levage fixe ou mobile serait nécessaire à la réalisation des travaux, l'entreprise devra déposer sa demande sur la plateforme prévue à cet effet à l'adresse suivante : <https://guichet-unique-obstacles.aviation-civile.gouv.fr/>, avec un préavis minimum de 1 mois.
- ◆ les cheminées devront être équipées d'**un balisage diurne et nocturne réglementaire**, en application de l'arrêté du 23 avril 2018 modifié relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne si leur cote maximale atteint 129,2 m NGF.

De plus, le projet étant situé dans un rayon de moins de 3 km de l'aérodrome sus-visé, il est recommandé à la société Virbac de se coordonner avec l'exploitant de l'aérodrome afin de lui présenter son projet d'ombrières photovoltaïques.